

La loi Création & Internet pourrait favoriser le retour de Wizzgo

Nous les pensions morts et enterrés, mais les magnétoscopes numériques n'ont peut-être pas dit leur dernier mot...

Souvenez-vous de Wizzgo, un service révolutionnaire qui proposait - sur Internet - de demander l'enregistrement d'un programme télévisé à distance afin de pouvoir le regarder en toute tranquillité sur son ordinateur à n'importe quel moment. Rapidement, ce magnétoscope numérique est devenu la cible de toute l'industrie télévisuelle et a été contraint de fermer ses portes.

Aujourd'hui, alors que le débat autour de la loi Création et Internet bat son plein, nous apprenons que Wizzgo pourrait bien faire son retour. En effet, l'amendement n°302 déposé par Patrick Bloche, Christian Paul et d'autres députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche de l'Assemblée nationale prévoit d'encadrer la *"rémunération au titre de la copie privée"* aux *"services d'enregistrement en ligne"*.

Proportionnellement aux recettes du service, Wizzgo pourrait alors être rémunéré, ce qui sous-entend qu'il aurait acquis tout droit d'exercer son activité. Forcément, les initiateurs du projet Wizzgo qui avaient perdu tout espoir écouteront avec grand intérêt les débats de l'Assemblée nationale autour de la loi Création et Internet qui reprendront le 31 mars prochain.